

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt et un février deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vingt-sept février deux mille dix-sept à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT (points 1 à 4 et 6 à 17), P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, E. CHAMBON, V FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, A. SOMMIER (points 1 à 2), JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY (points 1 à 3), D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

Absents représentés : JL. DELERIN (pouvoir à J-M DURAND), V. RADAORISOA (pouvoir à F. GAGNARD), S. CROCI (pouvoir à C. BIGRET), C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER), A. SOMMIER (pouvoir à D. BEKIARI, points 3 à 17), G. MERGY (pouvoir à P. BUCHET, points 4 à 17).

Absente excusée : A. BULLETT (point 5).

Absent : J. N'GALLE-EBOA.

Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 28 novembre 2016 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016 à l'unanimité**

➤ **PLAN LOCAL D'URBANISME**

1 – Avis sur la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Fontenay-aux-Roses proposée à l'approbation du Conseil de Territoire du 7 mars 2017.

Le Conseil Municipal, à la **majorité absolue**, décide d'émettre un avis favorable sur la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Fontenay-aux-Roses proposé à l'approbation du Conseil de Territoire le 07 mars 2017.

[C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER) A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERG, D. BEKIARI votent contre].

➤ FINANCES

2 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal **prend acte** qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2017 s'est tenu en séance le 27 février 2017.

➤ URBANISME-TRAVAUX-AMENAGEMENT

3 – Aménagement du secteur du Panorama – Conclusion d'une convention de mandat d'études préalables avec la S.P.L.A Panorama Fontenay-aux-Roses – Clamart :

Les élus administrateurs de la SPLA sortent de la salle avant le vote.

Le Conseil Municipal, **à la majorité absolue**, décide :

- D'approuver le projet de convention de mandat d'études préalables avec la S.P.L.A. Panorama Fontenay-aux-Roses – Clamart pour la définition du projet urbain et l'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières en vue d'une phase opérationnelle,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, tout acte, pièce et document s'y rapportant.
- Précise que la SPLA Panorama engagera des dépenses pour le compte de la Ville dans le cadre de ce mandat d'études et procédera aux règlements des tiers concernés. Le montant des dépenses prévisionnelles sera de 432 000 € TTC et financé par la Ville de Fontenay-aux-Roses.
- Précise que le marché est conclu à prix unitaires et que, sur la base d'une estimation prévisionnelle au temps passé, le montant de rémunération prévisionnel de la SPLA Panorama est de 38 640 € TTC pour la tranche ferme et 29 280 € TTC pour la tranche conditionnelle.

[C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER) A. SOMMIER (pouvoir à D. BEKIARI), JJ. FREDUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent contre]

4 – Conventions entre le SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Communications) et la ville de Fontenay-aux-Roses.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve :

- Les conventions financières relatives à l'enfouissement des réseaux électroniques d'Orange dans le cadre de la réalisation des études et des travaux : FONRO16002 Rue François Moreau, NUFONRO162 Rues du Maréchal Gallieni, Durand Bénech et Georges Bailly,
- Les conventions financières relatives à l'enfouissement des réseaux électroniques de NC Numéricâble dans le cadre de la réalisation et des études et travaux : FONRO16002 – Rue François Moreau, NUFONRO162 - Rues du Maréchal Gallieni, Durand Bénech et Georges Bailly,
- et autorise le Maire à les signer ainsi que leurs éventuels avenants.

➤ RESSOURCES HUMAINES

5 – Tableau des emplois – Création et suppression d'emplois

Le Conseil Municipal, **à la majorité absolue**, décide :

De la création de :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- Un poste d'attaché territorial à temps complet,
- Un poste de rédacteur à temps complet,

- Un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique à temps complet,
- Quatre postes d'agent de maîtrise à temps complet,
- Un poste de brigadier à temps complet,
- Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.

De la suppression de :

- Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- Trois postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Adjoint administratif Pal de 2 ^{ème} classe (+1)	27	0	28	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (-1)	5	0	4	0
Attaché (+1)	20	0	21	0
Rédacteur (+1)	5	0	6	0
Auxiliaire de puériculture Pal de 2 ^{ème} classe	10	0	11	0
Educateur de jeunes enfants (+1)	2	0	3	0
Adjoint technique (+1)	134	0	135	0
Adjoint technique Pal 1 ^{ère} classe (-3)	18	0	15	0
Adjoint technique Pal 2 ^{ème} classe (-1)	7	0	6	0
Agent de maîtrise (+4)	7	0	11	0
Brigadier (+1)	3	0	4	4
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe (+1)	4	0	5	0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2017, chapitre 012.

[C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER) A. SOMMIER (pouvoir à D. BEKIARI), JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à P. BUCHET), D. BEKIARI votent contre]

6 – Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent entre la Ville et la Ludothèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition d'un agent communal, adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe titulaire au bénéfice de la ludothèque « Le Manège à Jouets ».

Les modalités financières de cette mise à disposition sont les suivantes : le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la commune de Fontenay-aux-Roses est remboursé par la ludothèque « Le Manège à Jouets », au prorata du temps de mise à disposition ; et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 01/09/2016.

> POPULATION

7 – Recrutement et rémunération des agents recenseurs :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder aux enquêtes de recensement rénové de la population en 2017, à recruter les agents recenseurs et à les rémunérer aux tarifs ci-dessous :

1,50 € par feuille de logement ou feuille de logement non enquêtée

- 1,20 € par bulletin individuel de recensement
- 0,90 € par dossier d'adresse collective ou feuille d'adresse non enquêtée
- 4,00 € par bordereau d'IRIS (groupe de logements inférieur ou égal à 2000 logements)
- Les agents recenseurs percevront une indemnité de 60€ par session de formation.
- Ils percevront une indemnité de 180€ pour une bonne tenue du carnet de tournée.
- Une indemnité de 180€ leur sera versée pour une collecte de qualité.

Une prime de 180 € sera versée au coordonnateur communal et au référent RIL pour travail supplémentaire.

➤ VIE ASSOCIATIVE

8 – Appel à projets « Animation du territoire fontenaisien » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer l'appel à projets associatif « Animation du territoire fontenaisien » pour l'année 2017.

9 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Amnesty International

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200 euros à l'association Amnesty International.

➤ ACCESSIBILITE

10 – Présentation du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité (CCA) pour l'année 2016

Le Conseil Municipal **prend acte** de la présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité - année 2016.

➤ PETITE ENFANCE

11 – Modification du Règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à modifier le Règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance pour une mise en conformité avec la circulaire 2014-009 du 26 mars 2014 – Prestation de Service Unique de la CNAF.

➤ EVENEMENTIEL

12 – Fixation des tarifs d'occupation de locaux et du domaine public pour les tournages de films

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à fixer les tarifs d'occupation de locaux et du domaine public pour les tournages de films :

Tarifs	Tarif en € TTC
Espace centre-ville (par journée d'occupation de tournage)	1200,00 €
Espace centre-ville (par journée d'occupation de préparation et finition)	600,00 €
Permission de voirie (par journée d'occupation)	400,00 €
Stationnement cantine (par journée d'occupation)	100,00 €
Stationnement véhicules (par journée d'occupation)	
VL	20,00 €
PL	40,00 €
Semi-remorque	50,00 €
Remorque et containers	70,00 €

13 - Fixation des tarifs de partenariat pour les animations de la Fête de la Ville du 20 mai 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à fixer les tarifs de partenariat des commerçants, entreprises et partenaires économiques lors de la Fête de la Ville 2017 ainsi qu'il suit :

Partenariats	Tarif en € TTC
Insertion du nom ou du logo dans les supports de communication (Affiches, dépliants, banderoles, site Internet et Fontenay Mag)	200,00 €
Insertion du nom ou du logo dans les supports de communication (Affiches, dépliants, banderoles, site Internet et Fontenay Mag) + Parrainage d'une animation ou du podium	500,00 €
Insertion du nom ou du logo dans les supports de communication (Affiches, dépliants, banderoles, site Internet et Fontenay Mag) + Présence sur l'un des espaces de la fête à travers un stand promotionnel	1 000,00 €
Partenaire officiel de la fête : insertion du nom ou du logo dans les supports de communication (Affiches, dépliants, banderoles, site Internet et Fontenay Mag) + signalétique terrain + communiqués de presse + tous supports de présentation	1 500,00 €

➤ MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

14 - Modalités de mise à disposition de locaux dans le cadre de l'organisation des campagnes des élections présidentielles et législatives 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que les salles municipales seront mises à disposition des groupes politiques qui en feraient la demande dans le cadre de l'organisation des campagnes des élections présidentielles et législatives 2017, sur la période du 1^{er} mars 2017 au 30 juin 2017, dans les conditions suivantes :

- Gratuité pour une mise à disposition une fois par mois
- Aux tarifs précisés dans le tableau ci-dessous, pour toute mise à disposition, au-delà d'une fois par mois :

Salles	Semaine	Samedi ou dimanche
Salle Espace Jeunes – Pierre Bonnard	181.00 €	222.00 €
Salle du Parc	45.45 €	45.45 €
Salle Daniel Meyer	45.45 €	45.45€
Salle de l'Eglise	45.45 €	45.45 €
Salle Sainte Barbe	91.90 €	122.20 €

- Le nettoyage des lieux après utilisation sera pris en charge par la Ville.
- Les mises à disposition des salles seront accordées, sur demande expresse écrite des groupes politiques, sous conditions de leur disponibilité, dans le respect de l'égalité de traitement entre les différents groupes. L'antériorité d'une demande sur une autre donnera lieu à un traitement prioritaire de la première.
- Monsieur le Maire ou son représentant sont autorisés à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

<p>> VOEUX</p>

15 – Vœu déposé par l'opposition demandant l'annulation des hausses d'impôts locaux :

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER) A. SOMMIER (pouvoir à D. BEKIARI), JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à P. BUCHET), D. BEKIARI votent pour].

16 – Vœu déposé par la majorité municipale pour l'arrêt des diminutions des dotations de l'Etat et des transferts de dépenses obligatoires :

« A Fontenay-aux-Roses l'effet de la diminution des dotations de l'Etat, des nouvelles dépenses obligatoires imposées unilatéralement représentera, à terme, sur la période 2012/2020, une perte annuelle de ressources de :

4 359 480 euros

Soit une perte cumulée de plus de **15 millions d'euros** sur la période.

Cette perte de ressources sans précédent s'inscrit dans une situation financière dégradée de Fontenay-aux-Roses, démontrée notamment par le Trésor public lors d'un audit en 2015 qui prévoyait la perte de l'équilibre budgétaire de la ville à l'horizon 2017 en l'absence d'amélioration de sa gestion.

La baisse de la population, la quasi absence de nouvelles constructions, les effets induits de décisions comme le transfert de propriété du parc ICADE (9 millions d'euros de perte de taxe foncière) ont structurellement dégradé la situation financière de la Ville en particulier au niveau de ses ressources courantes.

Il faut rappeler que durant la période 2002/2013 alors même que les dotations augmentaient et que les bases fiscales étaient revalorisées en moyenne de 1,8 % chaque année, les impôts à Fontenay ont été augmentés tous les trois ans pour un total de 22,9 % sur la taxe foncière et + 14,5% sur la taxe d'habitation.

A la veille d'un nouveau quinquennat présidentiel, le Conseil Municipal, qui s'était déjà exprimé lors d'une journée d'action en 2015 dans le cadre de l'Association des Maires de France, demande :

- L'arrêt des transferts de nouvelles dépenses, de charges, aux collectivités locales sans concertation ni compensation intégrale.
- L'arrêt des baisses de dotations de l'Etat pour la prochaine mandature et l'élaboration selon les demandes de l'AMF d'un pacte financier pour les années à venir. »

Vœu adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

[JJ. FREDOUILLE ne prend pas part au vote].

17 – Vœu de la majorité municipale pour l'obtention d'un dispositif de délivrance de cartes d'identité (DR) :

« En date du 19 décembre 2016, la Préfecture nous annonçait qu'à partir de fin février 2017 Fontenay-aux-Roses serait la seule ville du territoire Vallée-Sud-Grand Paris à ne plus pouvoir délivrer de cartes d'identité à ses habitants.

Depuis le 26 novembre 2014, le Maire, Laurent Vastel n'a eu de cesse au travers de différents courriers et rencontres de demander au Préfet un dispositif de recueil biométrique permettant de délivrer les passeports. Fontenay-aux-Roses avait perdu la capacité de les délivrer lors de la mise en place des passeports biométriques en 2009 sans que le maire de l'époque ne s'en émeuve.

Depuis, les Fontenaisiens ont les plus grandes difficultés à se faire délivrer des passeports dans les villes voisines équipées de Dispositifs de Recueil biométriques (DR) ; celles-ci devant faire face aux demandes Fontenaisiennes sans contrepartie financière de l'Etat. Elles sont dans l'obligation de mettre en place des créneaux spécifiques pour répondre aux trop nombreuses demandes « hors commune » ce qui augmente les délais d'attente de nos concitoyens.

L'Etat a décidé que seules les mairies délivrant déjà des passeports pourraient également recueillir les demandes de Cartes Nationales d'Identité.

C'est ainsi que Fontenay-aux-Roses, sera la seule ville de plus de 20.000 Habitants des Hauts-de-Seine, à ne plus pouvoir délivrer ni cartes d'identité, ni passeports.

Alors que l'Etat fait peser chaque année plus de charges et de missions sur les collectivités territoriales sans compensation équitable, il refuse aux Fontenaisiens ce service de proximité et d'égalité si symbolique de notre république.

Le 16 février dernier, l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalités (AMF) a d'ailleurs écrit au Ministre de l'Intérieur pour plaider le report du nouveau dispositif de dépôt des demandes de CNI. En effet, devant le faible nombre de dispositifs de recueils déployés et les difficultés techniques non encore résolues, cette réforme va aboutir dans la période électorale et de préparation des examens, à une explosion de la demande qui conduira à des délais de remise des titres intenable.

Les Fontenaisiens se trouveront, du fait de cette mesure, victimes d'une discrimination inacceptable, contraire au principe d'égalité des citoyens devant la loi,

C'est pourquoi, devant l'iniquité de traitement des habitants de notre ville, et face à la surdité de l'État, le Maire propose au Conseil municipal de sursoir à l'organisation des prochaines élections présidentielles et législatives tant qu'une réponse positive du Ministère de l'Intérieur n'aura été apportée.

Le Conseil municipal réuni en séance le 27 février 2017 demande que le Ministère de l'Intérieur autorise l'installation d'un dispositif de recueil biométrique qui permette enfin à Fontenay-aux-Roses de délivrer des cartes nationales d'identité et des passeports à ses habitants ».

Vœu adopté à l'unanimité des suffrage exprimés.

[S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, J-M. GASSELIN, C. ALVARO, C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER) A. SOMMIER (pouvoir à D. BEKIARI), JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à P. BUCHET), D. BEKIARI ne prennent pas part au vote.]

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 13 mars 2017 à 20H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h36.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 3 mars 2017



Le Maire
Conseiller Départemental

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville
www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie